


COMMISSARIAT DE DISTRICT
14 AOUT 2012
Luxembourg

CONTRÔLE DE LA COMPTABILITÉ DES COMMUNES
N° B012PK Vu et autorisé les
modifications budgétaires sollicitées
Luxembourg, le 8 août 2012
Le Ministre de l'Intérieur
et à la Grande Région

 Service : **Secrétariat**
ESCH Esch/Alzette, le
17 AOUT 2012



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
05.07.2012

Date de la convocation des conseillers :
05.07.2012

point de l'ordre du jour no:
14

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 13 juillet 2012

Présents : Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Tonnar, échevins, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Hansen, Goetz, Kox, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Hinterscheid, échevin, Maroldt, Knaff, Codello, conseillers, excusés.

Le Conseil Communal;

Objet: Modification budgétaire pour l'exercice 2012 – Service : Travaux municipaux

Considérant que certaines prévisions des dépenses ordinaires inscrites au budget de l'exercice 2012 sont à adapter ;

Vu la lettre afférente de Monsieur l'ingénieur-directeur des travaux municipaux du 20 juin 2012, aux termes de laquelle il demande la modification suivante :

Article	Libellé	Crédit initial	Augmentation	Nouveau crédit
3/0420/6113/005	Ecole Brill (rue des Acacias) – Frais de location de containers	0 €	51.000 €	€ 51.000

Considérant que cette dépense supplémentaire sera couverte par une diminution de crédit réalisé à l'article 3/0190/6111/010 « Dépenses générales – Travaux d'entretien des bâtiments » ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances ;

Vu les articles 119, 127 et 132 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 concernant l'introduction de demandes de crédits spéciaux et supplémentaires ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

d é c i d e à l'unanimité

de modifier le budget ordinaire de l'exercice 2012 suivant le tableau ci-dessus.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 16/07/2012

Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal ff,

Le bourgmestre,